



LE CERCLE DES EPARGNANTS



LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES EPARGNANTS

Edito**Est-il possible de supprimer l'ISF ?**

Le Président de la République a annoncé qu'une réforme fiscale pourrait être adoptée, en 2011, avec comme objectif la parité de compétitivité avec l'Allemagne. En contrepartie de la suppression du bouclier fiscal, l'ISF disparaîtrait. Pour la petite histoire, nos voisins allemands n'ont plus d'impôt sur le patrimoine depuis 1997 du fait d'une décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe indiquant que le total des prélèvements ne pouvaient pas excéder 50 % des revenus. Pour compenser la suppression de l'ISF qui rapporte 3,3 milliards d'euros, le Président a annoncé qu'en plus des maigres recettes du bouclier fiscal il entendait augmenter les prélèvements sur les revenus du patrimoine. Or depuis l'été, ces derniers sont déjà mis à contribution (passage à 19 % du taux de prélèvement libératoire sur les plus values mobilières et immobilières, augmentation de la contribution sociale de 0,2 point, assujettissement des fonds euros des contrats d'assurance-vie multi-supports aux prélèvements sociaux de 12,3 %...). A force de répéter qu'il faut aligner les prélèvements du patrimoine sur ceux des salaires, les premiers vont dépasser les seconds. Les marges de manœuvre sont faibles in fine car l'ensemble des taxes sur les revenus du patrimoine atteint voire dépasse déjà 50 %. Restent comme havre de paix, l'assurance-vie (prélèvements sociaux + 7,5 % au bout de huit ans), le Plan d'épargne en actions et les produits « retraite » dont certains bénéficient d'avantages fiscaux et sociaux à l'entrée. A moins que le Gouvernement ait la mauvaise idée de s'y attaquer au risque de rendre peu cohérente sa politique en faveur de l'épargne longue.

Philippe Crevel

L'actualité**Tous les Français ou presque sont des épargnants mais boudent les actions**

Selon une étude de l'INSEE du mois de novembre 2010, 92 % des ménages détiennent au moins un produit financier ; en 1998, ce taux était de 91,6 %. 84,7 % des ménages sont détenteurs d'un livret défiscalisé et 42 % d'un contrat d'assurance-vie ou décès. Sans surprise, les valeurs mobilières ont moins la côte. 19 % des ménages, en 2010, en possèdent contre 24,2 % en 2004. le recul le plus net concerne l'épargne logement qui attire, aujourd'hui, moins d'un ménage sur trois contre 41 % en 2004. L'alourdissement de la fiscalité et l'intérêt relatif des prêts associés à ce produit d'épargne expliquent, sans nul doute, cette évolution.

L'épargne logement suit de près les contrats multi-supports

Comme pour les fonds euros des contrats d'assurance-vie multi-supports, les intérêts des plans d'épargne logement ouverts à compter du 1^{er} mars 2011 seront assujettis aux prélèvements sociaux, chaque année au moment de leur inscription en compte. Jusqu'à maintenant, ils étaient versés pour les plans de 10 ans à la date de leur dixième anniversaire (ou à leur date d'échéance pour les plans ouverts avant le 1^{er} avril 1992) et ensuite annuellement au moment de leur inscription en compte. Pour les plans de moins de 10 ans, le versement des prélèvements sociaux intervient au dénouement du plan. A la différence de l'assurance-vie, dans sa version originale (insérée dans le projet de loi de finances rectificative pour 2010), la mesure n'est pas rétroactive.

L'Autorité des Marchés Financiers au petit soin pour les épargnants

L'AMF a décidé de créer une direction des relations avec les épargnants et la mise en place d'un pôle commun avec l'autorité de contrôle des banques et des assurances (l'ACP) afin de mieux protéger les épargnants quel que soit le mode de distribution des produits. Il ne faudrait pas que cette envie soudaine de protéger les épargnants aboutisse à la multiplication des formulaires aussi peu lisibles que les descriptifs des produits.

Résidence principale, une valeur sûre

En douze ans, de 1998 à 2010, le pourcentage de ménages propriétaires de leur résidence principale est passé de 53 à 58 % malgré la hausse du prix de l'immobilier. Les aides à l'acquisition de la résidence principale et la valeur refuge de l'immobilier en période troublée constituent les principaux moteurs de l'engouement des Français pour la pierre. La France rattrape ainsi doucement mais sûrement les autres pays de l'Union européenne en la matière.

La convergence inévitable des systèmes de retraite

La loi portant réforme des retraites pour 2010, au-delà de l'engagement de principe pris par le Gouvernement d'étudier à compter de 2013 une éventuelle réforme systémique, comporte des mesures favorisant la convergence des systèmes de retraite et facilitant ainsi leur éventuelle fusion. Ainsi, d'ici le 1^{er} janvier 2013, les commerçants, les artisans et les industriels cotiseront tous à une même caisse complémentaire en lieu et place des trois actuelles.



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS



LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES ÉPARGNANTS

Immigration et retraite, le sujet tabou

Sujet tabou ou caricaturé, l'immigration est néanmoins un des moyens pour assurer, dans les prochaines années, le financement des retraites. Selon les Nations Unies, sur les 7 milliards d'habitants, 214 millions sont des immigrés. Ils représentent 3,1 % de la population mondiale. Ce taux a faiblement évolué dans le temps. Il était de 2,3 % en 1965 et de 2,9 % en 1990. Les Etats-Unis demeurent la première terre d'accueil, suivis par la Russie, l'Allemagne et la France. Le taux d'immigrés par rapport à la population totale reste, depuis le début du siècle, stable. De 2000 à 2010, il est respectivement passé de 12,2 à 13,5 % aux Etats-Unis, de 11,9 à 13,1 % en Allemagne, de 8,1 à 10,4 % au Royaume-Uni et de 10,6 à 10,7 % en France. Les taux d'immigrés les plus importants se retrouvent dans les pays du Golfe comme les Emirats

Arabes Unis (70 %), le Koweït (69 %), l'Arabie Saoudite (23,9 %). La Suisse avec un taux de 22 %, l'Australie (21,4 %) et le Canada (18 %) comptent parmi les pays de l'OCDE ayant le plus fort taux d'immigrés. 62 millions de migrants en provenance du Sud ont opté pour les pays du Nord ; 61 millions d'habitants du Sud ont choisi un autre pays du Sud. 53 millions d'habitants du Nord ont émigré vers un autre pays du Nord quand seulement 14 millions d'habitants du Nord ont opté pour le Sud. D'ici 2050, les mouvements de population sont amenés à s'accroître. En raison de son dynamisme démographique, l'Afrique devrait être la principale zone d'émigration. La stagnation voire la diminution de la population active en Europe mais aussi en Asie devrait provoquer une demande accrue de main d'œuvre étrangère.

Inégalités de revenus, l'affaire n'est pas si simple...

De 2002 à 2008, en France, le rapport entre les revenus salariaux médians des cadres et ceux des ouvriers non qualifiés est passé de 3,1 à 3,05 selon l'INSEE. Le rapport hommes-femmes sur le même sujet est passé de 1,24 à 1,22. La moitié des femmes ont un revenu salarial inférieur à 16 186 euros contre 19 793 euros pour les hommes. En revanche, en masse, il y a une légère concentration des revenus sur les 10 % les plus riches. Ainsi, les résidents français qui font partie des 10 % les plus riches détiennent 24,3 % de la masse totale des niveaux de vie en 2008 contre 23,4 % en 2003. Les 50 % les plus riches en 2008 concentraient 69,1 % des niveaux de vie contre 68,8 % en 2003.

Heureux 50/59 ans !

C'est entre 50 et 59 ans que le taux de détention de produits financiers est le plus élevé. 47,7 % des ménages de cette tranche d'âge possèdent un contrat d'assurance-vie contre, en moyenne, 42 %. Pour ce produit, ils sont suivis par la tranche d'âge 60/69 ans dont le taux de possession est de 47 %. Ces derniers arrivent en tête pour la détention d'actions avec un taux de 25,4 % contre 19,9 % pour l'ensemble des ménages (source INSEE)

Dépendance : good or bad news !

En 2050, la France comptera plus de 15 millions de personnes de plus de 75 ans contre 8 millions aujourd'hui. Le nombre de personnes dépendantes devrait dépasser 1,5 million mais sur ce dernier chiffre de nombreuses incertitudes demeurent. Nous vivons, en effet, de plus en plus vieux mais, bonne nouvelle, le risque de dépendance intervient de plus en plus tardivement. Mauvaise nouvelle, la dépendance coûte de plus en plus chère du

fait de sa plus forte gravité et du recours croissant à l'hébergement médicalisé. L'instauration de la branche « dépendance » ne résoudra pas la question du financement mais permettra le transfert des dépenses, aujourd'hui, prises en charge par l'assurance maladie (environ 6 milliards d'euros) et ainsi améliorer les comptes de cette branche structurellement déficitaire. La 5^{ème} branche devrait, en outre, améliorer la coordination des soins et des services.

En Bref**Fonds de pension la crise : un mauvais souvenir ou presque**

Selon l'OCDE, les fonds de pension de certains pays ont effacé leurs pertes de 2008. Ainsi, en Autriche, les actifs des fonds de pension, fin 2009, étaient de 4 % supérieurs au niveau de décembre 2007. au Chili, le gain est de 8,4 %, en Hongrie de 23,3 %, en Nouvelle Zélande de 11,3 %, en Pologne de 28,3 % et en Islande qui a été confrontée à une sévère crise financière, le niveau des actifs est supérieur de 3,5 % à celui d'avant la crise. Les fonds de pension sont revenus sur le marché actions dont le poids dans les portefeuilles est passé de 39,1 à 40,4 % de 2008 à 2009.

Les Pays-Bas, champions du Monde...

En décembre 2009, les actifs des fonds de pension représentaient 67,1 % du PIB des pays de l'OCDE contre 78,2 % en 2007. Ce ratio atteint 130 % aux Pays-Bas et 118,3 % en Islande. Au Royaume-Uni, il s'élève à 73 % et aux Etats-Unis à 67,8 %. En valeur absolue, c'est ce dernier pays qui possède le premier marché de fonds de pension avec une valeur de plus de 9 600 milliards de dollars. Le poids de fonds de pension au Royaume-Uni atteint 1 600 milliards de dollars, il est de 1 000 milliards de dollars aux Pays-Bas et au Japon. L'encours de l'épargne retraite en France est de 160 milliards de dollars.